

Autorisation de droit à l'image

Le droit à l'image c'est autoriser une personne à mettre une photo ou une vidéo de moi :

- Sur un site internet
- Sur un journal
- Sur un vidéo
- Sur une publicité ou d'autres choses encore

Personne ne peut utiliser mon image sans mon accord.

C'est la loi.

Je dois remplir obligatoirement une autorisation écrite.

Ce document doit expliquer à quoi va servir mon image.



• J'écris mon nom et mon prénom : _____

• J'écris mon adresse : _____

• Je donne mon accord pour utiliser mon image à :

• J'écris le nom de la personne _____

• J'écris où travaille la personne : _____

• J'écris l'adresse de la personne ou de son travail : _____



Cette image est :

- une photo une vidéo un enregistrement

Cette image a été prise le :

Je note la date : _____



Cette image sert uniquement pour :

La personne écrit en détail à quoi va servir mon image : _____



Mon autorisation est valable seulement pour ce projet.

Il est interdit d'utiliser mon image pour autre chose sans mon autorisation.

Mon autorisation est valable jusqu'à :

La personne note la date de fin : _____



- J'ai bien vu l'image utilisée
- J'ai bien compris à quoi va servir mon image
- J'ai bien compris qui va voir mon image
- J'ai bien compris jusqu'à quand mon image va être utilisée

J'écris le nom de ma ville : _____

J'écris la date d'aujourd'hui : _____



Je réécris la phrase « lu et approuvé » : _____

Je signe :



Pour mieux comprendre, je peux regarder la vidéo « un jour une question »